

Protection Fiscale

FISCADAS

CIBLE

Les professionnels et entreprises (que leur comptabilité soit suivie ou non par un expert-comptable). Les experts-comptables pour leurs clients.

INTERÊT

Pour **passer l'épreuve du contrôle fiscal en toute tranquillité** et gérer sereinement son entreprise.

LES DOMAINES D'INTERVENTION

Remboursement des honoraires de l'expert-comptable, d'un fiscaliste si nécessaire, des frais et honoraires d'avocat engendrés par un recours contentieux ou une procédure judiciaire, en cas de :

CONTRÔLE FISCAL OU URSSAF SUR PLACE

(matérialisé par la réception d'un avis de vérification de comptabilité)

CONTRÔLE FISCAL OU URSSAF SUR PIÈCES



Extension de la garantie au chef d'entreprise qui fait l'objet à titre personnel d'un contrôle fiscal directement consécutif à celui de l'entreprise.

LES FRAIS NON PRIS EN CHARGE

- Les redressements, amendes, pénalités, dommages intérêts.

LES LIMITES DE GARANTIE

- **Plafond de garantie :**
20 000 € ou 30 000 € selon la formule choisie
- **Plafonds spécifiques :**
Honoraire de l'expert-comptable pour le contrôle sur place
 - Contrôle fiscal : 5 000 € (4 000 € si la comptabilité n'est pas suivie par un expert-comptable)
 - Contrôle URSSAF : 600 €**Honoraire de l'expert-comptable pour le contrôle sur pièces**
 - Contrôle fiscal : 500 €
 - Contrôle URSSAF : 500 €**Honoraire du fiscaliste : 5 000 €**
- **Délai de carence :** 2 mois

Si l'entreprise adhère à un centre de gestion agréé, celle-ci bénéficie d'une réduction de 40% (cf Tableau ci-contre).

Si la formule «Plafonds majorés» (30 000 € + annexe n°13*) est souscrite, appliquer un coefficient 1,50 à la cotisation totale.
(* Annexe 13 disponible sur votre extranet privé, rubrique documentation.

CONDITIONS GÉNÉRALES
N° 10

RÉFÉRENCE DE COMMANDE
DF 320



Chiffre d'Affaires HT *	Entreprise hors centre de gestion	Entreprise en centre de gestion
1 € à 250 000 €	220 €	132 €
250 001 € à 500 000 €	439 €	263 €
500 001 € à 1 000 000 €	652 €	391 €
1 000 001 € à 1 500 000 €	960 €	576 €
1 500 001 € à 2 500 000 €	1 314 €	788 €
2 500 001 € à 5 000 000 €	1 314 €	1 314 €
5 000 001 € à 10 000 000 €	1 741 €	1 741 €
10 000 001 € à 15 000 000 €	2 159 €	2 159 €

* au delà de 15 000 000 € de chiffre d'affaires - tarification siège



EXEMPLE



Un chef d'entreprise fait l'objet, à titre personnel, d'un contrôle fiscal qui est directement consécutif à celui de l'entreprise.